ID: 040-224000018-20230330-SA_DES21_28_134-AI

Les Landes, le Départeme



Département des Landes

Xavier Fortinon
Président du Conseil départemental

SA-DES21/28-134

ARRETE

PORTANT DESIGNATION

DE M. JEAN-LUC DELPUECH, VICE-PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

et DE M^{me} DOMINIQUE DEGOS, VICE-PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

EN TANT QUE REPRESENTANTS

DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

AU COMITE CONSULTATIF DE GESTION DE LA RESERVE

NATURELLE NATIONALE D'ARJUZANX

Le Président du Conseil départemental des Landes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.3221 - 7 ;

VU le Code de l'Environnement, notamment ses articles R 332-15 et suivants ;

VU le décret ministériel n° 2022-1213 du 2 septembre 2022 portant création de la réserve naturelle nationale d'Arjuzanx ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2023-26 portant création du comité consultatif de la réserve naturelle nationale d'Arjuzanx ;

VU la délibération n° 1 en date du 1^{er} juillet 2021 portant élection de Monsieur Xavier FORTINON à la présidence du Conseil départemental des Landes,

ARRETE:

ARTICLE 1er: au sein du **Collège des collectivités territoriales et de leurs groupements** du Comité Consultatif de gestion de la réserve naturelle nationale d'Arjuzanx, **M. Jean-Luc DELPUECH**, Vice-Président du Conseil départemental, est désigné pour remplir les fonctions de représentant du Président du Conseil départemental des Landes, en cas d'empêchement de sa part.

ARTICLE 2 : au sein du **Collège des propriétaires et des usagers** du Comité Consultatif de gestion de la réserve naturelle nationale d'Arjuzanx, **M**^{me} **Dominique DEGOS**, Vice-Présidente du Conseil départemental, est désignée pour remplir les fonctions de représentante du Président du Conseil départemental des Landes, en cas d'empêchement de sa part.

ARTICLE 2: Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Payeur départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux intéressés et publié sur le site internet de la Collectivité.

Fait à Mont-de-Marsan, le

30 MAR, 2023

X|-- L

Xavier FORTINON Président du Conseil départemental